

Evènement parallèle organisé par l'Association Regards de Femmes, en marge de la Commission sur les conditions des femmes.

« Pour que les femmes et les filles aient le droit d'avoir des droits, garantir leur enregistrement à l'état civil »

Jeudi 9 mars 2023 11 :00 – 1 :00 pm, à la Représentation de l'OIF pour les Nations unies, 801, 2nd av. New York

**Allocution de S. E. Madame Ifigeneia Kontoleontos,
Représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) aux Nations unies, à New York**

Madame la Présidente de Regards de Femmes ;

Mesdames les députées ;

Chers partenaires ; représentants des Organisations internationales, ;

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualité,

Bonjour à toutes et tous. Je me réjouis de pouvoir me joindre à vous virtuellement à l'occasion de cet évènement organisé en marge de la Commission sur les conditions de la femme ; un évènement qui nous permettra de partager nos réflexions sur ce sujet de grande importance :

« Pour que les femmes et les filles aient le droit d'avoir des droits, en garantissant leur enregistrement à l'état civil ».

Tout d'abord, permettez-moi de remercier Mme Michèle Vianès, Présidente de l'association Regards de Femmes, partenaire de longue date de l'OIF autour de nos priorités transversales, incluant les femmes et les filles, notamment pour le projet phare état civil.

Merci aussi à l'ensemble de nos partenaires ici présents, avec qui nous menons des projets intégrés au Niger et à Madagascar, afin de contribuer à l'enregistrement systématique des faits d'état civil ; nous accordons une importance particulière à l'enregistrement des femmes et des filles.

Rien qu'en 2022, les vastes campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'état civil, menées dans la région de ZINDER au Niger, en partenariat avec Regards de Femmes et l'ONG Femmes, Actions et Développement (FAD) ici présente, ont permis d'atteindre plus de 11 000 femmes dans près de 75 villages. Des femmes leaders sont également formées sur l'importance de l'état civil, afin d'être à leur tour pleinement engagées en faveur de l'état civil, et porter le message auprès de leurs paires et de la communauté en général. Cette initiative assure véritablement un effet de levier pour un impact à long terme : pour que l'enregistrement des naissances, filles et garçons, devienne un réflexe pour les parents, y compris pour les mères.

Par ailleurs, grâce à notre mobilisation depuis 2020 au Niger et depuis 2021 à Madagascar, plus de 53 000 actes d'état civil ont été délivrés, dont plus de 50% à des jeunes femmes et des filles. Grâce à cet appui, ces dernières sont désormais plus à même de poursuivre leur scolarité,

d'œuvrer dans le secteur formel, d'exercer leur citoyenneté, et tous les autres droits fondamentaux.

Malgré ses résultats encourageants, il reste beaucoup à faire. Aujourd'hui, au sein de l'espace francophone, plus d'une quinzaine d'Etats membres peinent à atteindre un taux de 70% d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans.

La thématique qui nous réunit aujourd'hui, sur l'état civil et les droits des femmes et des filles, est très importante pour la Francophonie, car les conséquences du défaut d'enregistrement des faits d'état civil sont souvent exacerbées lorsqu'il s'agit des femmes et des filles.

L'OIF est pleinement mobilisée pour promouvoir l'autonomisation des femmes, et pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Et cela commence par leur garantir un égal accès au premier des droits, celui d'avoir une identité. Chaque projet développé par l'OIF tient compte de cette priorité, dont le projet phare état civil.

Pour preuve, la consolidation de l'état civil fait partie intégrante de la Déclaration de Djerba de 2022 ou encore de la Stratégie de la Francophonie pour la « *promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* » de 2018.

Or, dans certains pays de l'espace francophone, l'enregistrement des faits d'état civil se heurte encore à des contraintes légales, matérielles, financières et culturelles. Une des conséquences de ce phénomène est que les jeunes filles n'ayant pas été enregistrées à la naissance sont généralement les plus exposées aux mariages précoces, au travail forcé, au recrutement par les groupes armés. Leur accès à l'éducation se voit très limité, voire impossible.

Vous l'aurez compris : le projet phare « état civil » est à l'intersection de plusieurs missions de l'OIF, dans la mesure où il vise l'accès aux droits économiques, sociaux et politiques, et à consolider ainsi l'Etat de droit.

Œuvrer à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil, c'est œuvrer en faveur de l'accès aux droits fondamentaux et l'autonomisation des filles et des femmes.

Je voudrais vous citer 3 exemples très parlants, qui témoignent des défis auxquels nous faisons face :

1. Concernant l'éducation : Sans pièce d'identité, la scolarité s'arrête à un moment donné, en général après le primaire, puisque de nombreux pays dans l'espace francophone exigent une preuve d'identité pour l'inscription au secondaire et aux examens. Les filles sont encore souvent les premières à décrocher à l'école.

Or, il est démontré depuis longtemps, notamment par l'UNICEF, que chaque année d'école primaire supplémentaire effectuée augmente

de 10 à 20% la future rémunération d'une femme, et une année d'école secondaire, permet une augmentation de 15 à 25%.

2. En matière de droits économiques : Selon le rapport « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit » 2022 de la Banque mondiale, environ 2,4 milliards de femmes en âge de travailler ne bénéficient pas de l'égalité des chances économiques en raison des obstacles juridiques, dont l'absence d'identité légale, qui empêchent leur pleine participation à la vie économique du pays : d'accéder à un emploi stable, de se lancer dans l'entrepreneuriat, d'acheter leur propre propriété ou d'en hériter, d'ouvrir leur propre compte bancaire.

3. La faible participation des femmes dans la vie politique est étroitement liée au défaut d'existence légale. Privées de pièces d'identité, elles ne peuvent ni s'inscrire, ni exercer leur droit de vote - car elles sont absentes des listes électorales - ni déposer leur candidature aux élections. Au 1er mars 2022, selon les données de l'Union interparlementaire, la moyenne mondiale de femmes dans les parlements nationaux ne dépassait pas les 26%. La Députée Mme Lydienne Epoubé ici présente pourra étayer cette réalité.

Comme vous le voyez, et nous allons en parler tout au long des échanges, les défis sont immenses et interconnectés.

Afin de renforcer la mobilisation de la Francophonie, je fais le vœu que les échanges et débats au cours de cet atelier puissent permettre de faire émerger des idées innovantes, en faveur d'un enregistrement systématique des naissances des filles et des garçons sans exception, et pour une modernisation pérenne des systèmes d'état civil dans l'espace francophone.

Cet atelier sera aussi certainement l'occasion d'identifier des synergies et de nouvelles pistes de collaboration entre l'OIF et les partenaires présents.

Je vous remercie et vous souhaite d'excellents travaux, dont je prendrai connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Je vous remercie de votre aimable attention.